



Multirisques Professionnels

Vos Spécificités :

Votre activité dans vos locaux est limitée principalement à l'administratif et au stockage des produits ;

Vos stocks peuvent atteindre des valeurs très importants et fluctuent en fonction de vos chantiers ;

Un dommage causé à vos locaux ne va pas empêcher votre activité de continuer, mais va générer des contraintes et des frais supplémentaires.

Votre Problématique:

Garantir vos **locaux professionnels** et le **contenu** contre les dommages vous causant un préjudice.

Prévoir des solutions vous permettant de **continuer votre activité** après un sinistre.



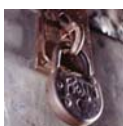
Solution ASSURFROID

- ✦ **Les garanties classiques** : Incendie et risques annexes, vol, dégât des eaux, bris des glaces, tous risques informatiques, ...
- ✦ **Les garanties « + »** : marchandises assurées en tous lieux, frais supplémentaires, volet Tout Sauf, Bâtiment – marchandises - matériels en valeur à neuf, frais de prévention de sinistres, frais et pertes consécutifs...
- ✦ **Les extensions exclusives** : chocs de véhicules même non identifiés, refoulements d'égouts, ...
- ✦ **Les clauses qui vous protègent** : dérogation à la règle proportionnelle en cas de sous-évaluation des biens, absence de protections obligatoires contre le vol, clause de connaissance du risque par l'assureur, garantie automatique de la SCI, ...



Exemple de sinistres couverts :

Effondrement d'un rack de stockage : un de vos racks de stockage s'effondre, entraînant avec lui l'ensemble des marchandises stockées à l'intérieur.



Vol et défaut de protection : vous êtes victime d'un vol de marchandises. Le voleur s'est introduit par effraction par la porte arrière. L'expert constate que vos protections « vol » ne correspondent pas à celles énoncées sur votre contrat.

Dégât des eaux par refoulement d'égouts : une inondation détériore une partie de vos stocks, à la suite d'un refoulement d'égout.

Frais supplémentaires d'exploitation après sinistres : un incendie détruit une partie de vos locaux. Pour continuer l'activité et servir vos clients, vous devez engager des frais supplémentaires pour assumer la surcharge de travail : sous-traitants, acheminement de marchandises en urgence, ...